

28 JUIL. 2006

9730

02 B 376

A.C.S.E

**SARL au capital de 8 000 €
800, avenue du Château de Jouques
13420 GEMENOS**

RCS MARSEILLE 440 823 888

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2006**

L'an deux mille six et le trente juin à 19 heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire extraordinaire, sur convocation des co-gérants :

Sont présents ou représentés :

- SARL CORLA, RCS Paris 483 162 988, représentée par ses cogérants,
propriétaire de 50 parts sociales, soit 50 parts

- M FIASTRE Olivier, propriétaire de 50 parts sociales, soit 50 parts

**TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS 100 parts
COMPOSANT LE CAPITAL**

Le quorum est atteint.

FIASTRE Olivier préside la séance en qualité de gérant/associé possédant 50 parts.

Le Président dépose sur le bureau :

- les statuts,
- la feuille de présence,
- le rapport spécial du gérant,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée leur donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- modification de l'objet social,
- démission de Monsieur MARTIN Christian de ses fonctions de cogérant,
- nomination d'un nouveau cogérant,
- modification corrélative des statuts,
- pouvoirs à donner,
- questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Suite à la cession des parts sociales de Monsieur MARTIN Christian, intervenue en date du 6 juin 2006, sous condition suspensive, il était convenu que Monsieur MARTIN démissionne de ses fonctions de cogérant si la condition était levée et la cession effectivement réalisée. Le 30 juin 2006, la cession a été entérinée.

Ainsi, conformément à la décision prise en assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2006, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, réitère sa prise d'acte de la démission de Monsieur MARTIN Christian, demeurant 6 Bis rue de Garons, 30 230 BOUILLARGUES, de ses fonctions de cogérant de la SARL A.C.S.E.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, décide de nommer Monsieur POLLIER Thierry en tant que cogérant non associé de la SARL ACSE.

Monsieur POLLIER Thierry, né le 7 mai 1961, à FONTENAY AUX ROSES (92), demeurant 50 Boulevard FLANDRIN 75 116 PARIS accepte ses fonctions de gérant.

Il a tout pouvoir pour engager la société au même titre que Monsieur FIASTRE Olivier. La société est donc représentée par deux cogérants, la gérance est donc de nature majoritaire.

Cette nomination prendra effet à la date de la présente assemblée soit le 30 juin 2006, et ce pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du procès verbal de la présente séance pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par les associés.

SARL CORLA
Représentée par ses cogérants

M. FIASTRE Olivier

A.C.S.E

**SARL au capital de 8 000 €
800, avenue du Château de Jouques
13420 GEMENOS**

RCS MARSEILLE 440 823 888

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2006**

Chers Associés,

Suite à la cession de l'ensemble des parts sociales de Monsieur MARTIN Christian, nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire en vue de prendre acte de la démission de ce dernier de ses fonctions de cogérant.

De ce fait, nous vous proposons de nommer un nouveau cogérant au sein de notre société.

En effet, Monsieur POLLIER Thierry, qui est le cogérant de notre nouvel associé, la SARL CORLA, souhaite avoir une place prépondérante dans la SARL ACSE. De ce fait, bien que lui-même non associé, nous vous proposons de le nommer cogérant au côté de Monsieur FIASTRE Olivier.

Nous espérons que vous voudrez bien prendre note des résolutions qui vous sont proposées.

La Gérance

SARL ACSE
au capital de 8 000 € - Siret : 440 823 888 000 19
800, Avenue du Château de Jouques
B.P. 2004 - 13883 Gemenos Cedex
Tél. : 04 42 32 18 92 - Fax 04 42 32 18 95